



DIFFUSION INTERNE

- Métier : tous
- Destinataires : BF, Secteur Poste, SD, Coordonnateurs, Formateurs
- Objet : CNSST LP
- Suivi par : Christophe Brune et Thierry Roux

Cher(e)s Camarades,

Une CNSST LP s'est tenue le 12 décembre dernier ayant pour ODJ :

1. Rapport annuel d'activité 2021 de la médecine du travail à La Poste,
2. Actions de prévention déployées par La Poste en rapport avec les risques mis en évidence par les médecins du travail dans le cadre du rapport annuel 2021,
3. Point d'information sur l'absentéisme maladie à La Poste,
4. La visite carrière et santé,
5. Sobriété énergétique,
6. Les bienveilleurs.

SUD absente. CGC arrivée en retard et partie avant la fin. FO en présentiel.

En préalable, FO est satisfait d'avoir reçu les dossiers dans des délais suffisamment tôt afin de pouvoir bien les étudier, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres instances. FO évoque "les avis Google", que les postiers doivent proposer aux clients en bureau de poste via un QR code. Un CHSCT auvergnat a travaillé sur le sujet et il serait apprécié que ce sujet soit traité dans les instances nationales, pourquoi pas en CNSST, sur les risques d'incivilités notamment.

Vous trouverez ci-dessous notre compte-rendu et en pièces jointes les documents supports présentés.

LP : La DRH remercie et note que cela soit fait à l'avenir et quand cela est possible, concernant l'avis Google, elle propose de voir cela avec la Branche concernée (BGPN).

Point COVID : Docteur Havette > Augmentation du COVID ces dernières semaines, 9^{ème} vague, 60 000 cas par jour, dont un pic de 103 000 cas la semaine dernière, LP recommande très fortement le port du masque dans les transports, le lavage des mains et l'ensemble des gestes barrières. Attention aux fêtes de Noël, des maladies comme la rhinopharyngite, sont de même forme que le Covid.

En ce moment il y a aussi la grippe et la bronchiolite, attention à une hausse d'admissions dans les CHU qui commence à être inquiétante.

FO : Y aura-t-il une information aux postiers sur les recommandations COVID pour les fêtes de fin d'année ?

LP : Oui, une information de même type que ce que nous faisions auparavant sera faite.

1. Rapport annuel d'activité 2021 de la médecine du travail à La Poste

Présenté par le docteur Havette : il rappelle que la loi du 2 août est applicable, il nous informe que 14 MTLP n'ont pas remonté leurs rapports malgré les relances (certains sont en fin de carrière, pour d'autres, les éléments remontés ne permettent pas une analyse sérieuse...).

BSCC :

OS : Reconnaissance du burn-out dans les maladies professionnelles, aujourd'hui pas reconnu dans les tableaux des maladies pro.

LP : Le tableau est un tableau conventionnel, LP n'a pas son propre tableau.

FO : Item 97 du tableau maladie pro (2 075 agents) en augmentation notable.
Vibrations concernant les caristes, les conducteurs de Staby...

LP : Les MTLP ne déclarent pas forcément d'une année sur l'autre un risque, ou il peut s'agir d'un nouveau médecin, qui va constater le risque sur un agent et va le répliquer sur l'ensemble des caristes, pas de vrai problème sur le poste connu, pas de remontées CHSCT sur le sujet.

OS : Le nombre d'inaptes augmente d'année en année, comment l'expliquez-vous ?

LP : L'état de santé de certains agents ne leur permet pas de poursuivre une activité pro. Parfois des pathologies qui doivent être exclues du monde du travail, ou au contraire des pathologies qui viennent du monde du travail et qui doivent être prises en compte.

OS : Les MTLP cochent plus souvent la case invalidité.

LP : Cela est fait pour que les agents puissent aller sur un autre projet pro ou nouveau travail ... Dans les maladies pros reconnues, les TMS sont les pourvoyeurs à La Poste.

LP : Une évolution avec le nombre de colis est en progression, le Kadeo est apprécié, et la boîte automatique aussi. Le VAE : il faut respecter le poids maxi et la maintenance. Le STABY : l'amélioration sur les amortisseurs, le siège, est une avancée pour éviter les TMS

OS : Attention au ROP tant sur les risques routiers que pour les RPS.

OS : Absence de sanitaires pendant les tournées (idem pour la pause méridienne) les postiers ne bénéficient pas de locaux en cours de tournée, absence de pneus hiver dans certains établissements, même sur demande....

LP : La DRH propose de voir au cas pour cas, avec les Branches concernées.

BGPN :

FO : Les travailleurs isolés dans les établissements (anciennement PDC, ou ancien grand bureau de poste par exemple) avec des locaux très grands qui amènent les agents à faire des trajets parfois importants, pour aller aux sanitaires par exemple, sont ni entendus, ni vus de l'extérieur. Pendant plusieurs minutes ou voire même plusieurs heures selon l'établissement.

LP BGPN dit que l'agent peut appeler en cas de problème !

FO : Comment l'agent peut-il appeler en cas de malaise ? Il appelle le responsable pour dire je vais avoir un malaise ou un accident dans 10 minutes !

LP : La DRH cautionne et demande à BGPN de faire une étude et se rapprocher de nous.

OS : Demande de prise en charge des pneus ou maintenance par LP des véhicules perso lors de déplacements inter établissements.

LP : Noté, une réponse sera faite.

OS : Toutes les incivilités ne sont pas remontées par les CODIR.

LP : L'ensemble des CODIR doivent avoir à cœur de remonter les incivilités.

Point : Espace discussions à la prochaine CNSST.

OS : Violences sexistes et harcèlement sexuel au travail LP n'en parle pas assez.

LP : Pas de remontées sur le sujet.

Une présentation sera faite dans une prochaine CNSST sur le dispositif de violences au travail.

FO : Page 30 nous constatons 153 cas de maladies qui méritent d'être analysées. Pour les fiches d'entreprises, savez-vous si tous les établissements en sont pourvus ?

LP : Le point est important, la DRH demande que chaque Branche refasse un point pour qu'en local soient mises en place des animations sur l'importance des IST et un rappel au CT de l'importance de travailler avec les IST et demander les fiches d'entreprises.

Ce sujet sera présenté au 1^{er} trimestre.

Un sujet sur le management des médecins est en cours d'instruction.

2. Actions de prévention déployées par La Poste en rapport avec les risques mis en évidence par les médecins du travail dans le cadre du rapport annuel 2021

LP : Tous les points seront retravaillés dans les CNSST en 2023.

BGPN :

OS : Pour la campagne concernant la prévention et l'affichage y-t-il eu une information aux élus des communes ?

LP : Oui, via les DR qui prendront attaché avec les différents élus.

OS : Action positive de LP pour l'accès au DS de clôturer un compte d'un client incivil.

FO : Et pour les bureaux agent seul, qu'avez-vous mis en place concernant les incivilités ?

LP : Rien de prévu pour les bureaux agent seul (l'ilot incivilité page 6, n'est pas concerné pour les bureaux agents seul).

BSCC :

LP : 12 ergonomes en territoires pour aider les nouveaux ROSST (managers des préventeurs). Le MTLP peut aussi demander la présence de l'ergonome lors de visite ou d'adaptation au poste. Ce sera vu en CNSST LP et Branches en 2023.

OS : Les ROP ne se sentent pas reconnus comme managers par leurs hiérarchies ou même entre collègues. Cela crée de mauvaises conditions de travail.

LP : Le fait de ne pas être reconnu par sa hiérarchie est néfaste pour l'agent, un modèle national sera mis en place comme des briefs, formations et informations à l'attention des ROP et leurs équipes.

3. Point d'information sur l'absentéisme maladie à La Poste

OS : l'absentéisme est très élevé.

LP : Comme partout ailleurs.

OS : Étonnés de voir que l'absentéisme vous intéresse, nous voyons des agents non remplacés dans les bureaux de poste, dont en Alsace Moselle où il y a des fermetures de postes en cascade.

LP : Ce sont des données nationales que nous partageons, le sujet dépasse encore l'Alsace Moselle et nous n'avons pas d'analyse en local.

OS : La proposition de la page 8, concerne des experts, malheureusement les postiers ne sont pas intégrés dans le processus.

LP : nous sommes d'accord ce avec que vous dites. Sur le fond, il est important d'écouter les postiers, ceux qui sont absents et aussi ceux qui sont présents, la démarche APALA est mise en place pour voir comment la personne absente peut reprendre dans les meilleures conditions. La CRME s'applique aussi avec les personnes absentes, nous allons insister sur le lien avec la personne absente et son retour.

Sur les essentiels QVT, nous donnons la parole aux postiers. "Parlons zen" idem, et il y a aussi le baromètre d'engagement, à partager avec les IRP.

Nous sommes bien d'accord qu'il faut écouter les postiers. Nous souhaitons le faire porter en pilotage aux managers et pas forcément aux RH.

OS : Pilotage managérial, cela sera dans la feuille de route ?

LP : Oui sûrement, avec une formation et une attention particulière sur l'écoute des postiers.

LP : Reconnaît que cela n'est pas soutenable d'avoir un taux aussi haut.

FO : Les chiffres sont inquiétants et il n'est pas inclus la sous-traitance et l'intérim, sachant que les tâches les plus pénibles sont faites par ces agents-là !

Les réorganisations et les changements très profonds de l'entreprise interviennent et créent des RPS au global. La généralisation du vrac au Colis a inévitablement crée des AM/AT.

LP : Vos données ne sont pas forcément vraies dans leurs effets, les réorganisations ne sont pas forcément menées de façon équivalente de l'une à l'autre, quand le projet est mal géré il y a des absences, quand le projet est bien mené, il n'y en a pas.

Si on rajoutait les chiffres d'absentéisme des sous-traitants et des intérimaires, en vérité le taux serait finalement plus bas pour LP.

Pour le vrac oui, vous avez raison, et les MTLR alertés et nous allons y travailler. Les vacances d'emploi, c'est un phénomène à comprendre en local, cela est du cas par cas.

4. La visite carrière et santé

OS : Il y a déjà beaucoup de retard dans les services de santé. Vont-ils pouvoir assumer les visites des postiers de 45 ans et plus.

LP : la visite de mi-carrière est obligatoire, il devrait n'y avoir aucun problème pour le faire, celle-ci est prioritaire (loi du 2 aout 2021 sur la SST). L'accord "La Poste engagée avec les postiers" l'oblige.

L'entreprise n'aura pas connaissance des résultats de la visite de chaque postier, cela sera confidentiel avec le MTLP.

Les CHSCT seront impactés et nous devrons être actifs lors des comités sur le sujet.

Par manque de temps, les sujets "Sobriété énergétique" et "Les bienveilleurs" seront traités lors de la prochaine CNSST, en janvier 2023 probablement.

Amitiés syndicalistes.